

LES ÉCHOS FINOIS

SOMMAIRE

- * Installation du nouveau Conseil municipal le 25 mai 2020
- * Séance du 02 juin 2020
- * Séance du 16 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été amenés à vivre une période troublée entre le 15 mars, jour de notre élection, et le 25 mai, date de l'installation des nouveaux Conseils municipaux.

Le recours déposé auprès du Tribunal Administratif en vue de faire annuler les élections municipales, ne doit pas nous faire oublier qu'il reste un « danger » pour la mandature engagée .

La prise de fonction en décalage, dans des circonstances très très particulières, restera dans l'histoire.

Néanmoins, nous restons animés d'un esprit d'entreprise et de collaboration constructive pour mener à bien les projets.

Les écueils sont légions, les diverses découvertes qui se font jour, nous amènent à réfléchir sur certains modes opératoires qui doivent impérativement être écartés pour l'avenir de notre commune.

« *Construire, renouer le contact, faire renaître une belle cohésion, être à l'écoute, dans le respect* », tels sont les objectifs de l'équipe en place. Nous devons faire preuve de volontarisme, de hauteur tout en n'omettant pas de reconnaître les erreurs qui pourraient-être commises.

Une nouvelle mandature n'est pas en compétition avec ce qui a été fait précédemment. Elle arrive avec des projets qu'elle souhaite mettre en œuvre , pour le bien être de tous et avant tout, pour l'intérêt général, tout en sachant qu'elle devra composer avec les données en présence.

Souhaitons nous d'avoir l'intelligence et la force de balayer, sans ménagement, les polémiques stériles, de surmonter les obstacles qui appauvrissent les relations humaines et de regarder l'avenir avec l'envie de bien faire.

Nous vous renouvelons nos remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée.

Cordialement.

Elisabeth Redoutey

SÉANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Présents : tous les conseillers ci-dessous sauf :

Absents excusés : Édith VIEILLE donne procuration à Yves OBERTINO
Didier CHOPARD-LALLIER donne procuration à Bruno TODESCHINI

Résultat des élections :

		<u>% exprimés</u>	<u>Siège au conseil</u>	<u>Siège CC</u>
Liste Les Fins Autrement	750 voix	62,03	19	4
Liste Les Fins Poursuivons l'action	459 voix	37,97	4	1

TAUX DE PARTICIPATION : 57,14 %

Liste Les Fins Autrement :

Mme REDOUTEY Elisabeth - Maire – Conseiller Communautaire
Mr OBERTINO Yves - 1^{er} Adjoint
Mme PIQUEREY Brigitte - 2^{ème} Adjoint – Conseiller Communautaire
Mr MICHEL James - 3^{ème} Adjoint – Conseiller Communautaire
Mme BOULARD Françoise - 4^{ème} Adjoint
Mr REMONNAY Hervé - 5^{ème} Adjoint
Mme SIRE Marie-Claude - 6^{ème} Adjoint
Mr FAIVRE Laurent - Conseiller
Mme VIEILLE Édith - Conseiller
Mr JACOULOT Christophe - Conseiller - Conseiller Communautaire
Mme PIERRE Séverine - Conseiller
Mr CHRISTIN David - Conseiller
Mme FAIVRE Camille - Conseiller
Mr SIMONNIN Hervé - Conseiller
Mme DORNIER Anita - Conseiller
Mr TATTU Ulysse - Conseiller
Mme FEUVRIER Christine - Conseiller
Mr MYOTTE DUQUET Yannick Conseiller
Mme DEBROSSE Isabelle - Conseiller

Liste Les Fins Poursuivons l'action

Mr TODESCHINI Bruno - Conseiller – Conseiller communautaire
Mme JEANNINGROS-PICARD Nathalie - Conseiller
Mr CHOPARD LALLIER Didier - Conseiller
Mme FAIVRE-ROUSSEL Christine - Conseiller

Délibération : Élection du Maire : 18 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION
Élection des Adjointes : 19 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE

En raison du contexte sanitaire, le Conseil Municipal d'installation s'est tenu à huis clos, Il a été retransmis sur le compte Twitter de la Commune https://twitter.com/les_fins25

A noter que le site officiel de la Mairie des FINS est : Les Fins.fr

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2020

Présents tous les conseillers en exercice, sauf :

Absent excusés : Édith VIEILLE donne procuration à Yves OBERTINO
Nathalie JEANNINGROS- PICARD donne procuration à Bruno TODESCHINI

Désignation du secrétaire de séance Madame Françoise BOULARD.

□ Communication du compte rendu de la séance du 27 février 2020 (validé en procédure écrite) Les élus prennent connaissance de ce compte rendu dans leur dossier de séance (transmis au préalable par Internet). Il n'appelle pas de remarques car il s'agit du dernier compte rendu de la précédente mandature, qui avait été validé en procédure écrite par les élus sortants.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

A-7 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de M. Didier CHOPARD-LALLIER, le conseil municipal est invité à prendre acte de l'installation en son sein de M. Laurent GUGLIEMETTI, colistier suivant du groupe « Les Fins, poursuivons l'action ». Mme le Maire précise que cette démission a eu lieu pour raison personnelle.

A-8- Délégations du conseil municipal au maire

Comme à chaque installation de conseil municipal, il est prévu que le conseil permette au maire de gérer les affaires courantes de la collectivité (conventions, marchés, préemption...) en lui accordant un certain nombre de délégations.

La délibération est adoptée. 19 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION.

A-9- Désignation des conseillers municipaux délégués

Mme le Maire rappelle – les délégations confiées aux 6 adjoints :

- 1) Yves OBERTINO : Administration générale – Économie/Commerce/Artisanat – Aff. extérieures
- 2) Brigitte PIQUEREZ : Finances – Personnel
- 3) James MICHEL : PLU – Urbanisme – Réseaux – Forêt – Cimetière
- 4) Françoise BOULARD : Petite enfance – Scolaire – Périscolaire - sport
- 5) Hervé REMONNAY : Voirie – Sécurité/Mobilité – Agriculture
- 6) Marie-Claude SIRE : Culture – Tourisme – Social – Fêtes et cérémonies

– qu'elle a souhaité désigner 3 conseillers délégués :

- M. Laurent FAIVRE, en charge des bâtiments et du développement durable,
- M. Christophe JACOULOT, en charge du patrimoine et des logements communaux,
- Mme Édith VIEILLE, en charge des associations et du service à la population.

La délibération est adoptée. 19 POUR – 4 ABSTENTIONS – 0 CONTRE

Une remarque a été faite sur l'incompatibilité entre délégation et présidence d'association et souhaite savoir si les élus titulaires de délégations vont rester présidents d'association et insiste sur la nécessité d'être impartial.

Le Maire va se renseigner.

A10- Installation des commissions thématiques municipales

Le Maire invite les conseillers municipaux à faire connaître leur souhait de participer aux différentes commissions. Il est également précisé que le maire préside de droit chaque commission, que les six adjoints sont automatiquement membres de toutes les commissions.

La délibération est adoptée : 21 VOIX POUR, M. TODESCHINI, porteur de la procuration de Mme JEANNINGROS PICARD, n'ayant pas pris part au vote.

A-11 Installation de la commission d'appel d'offres (CAO) Mme le Maire rappelle que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comprend le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que le même nombre de suppléants. Elle précise par ailleurs que MM. James MICHEL et Yves OBERTINO se sont montrés intéressés.

Sont également candidats :

- pour être titulaire : Mr Christophe JACOULOT
- pour être suppléants : Mrs Hervé REMONNAY, Hervé SIMONIN et Laurent FAIVRE.

Le conseil municipal approuve donc, à l'unanimité, l'installation de la CAO et la désignation des membres ci dessus : Mrs James MICHEL, Yves OBERTINO et Christophe JACOULOT (titulaires) et Mrs Hervé REMONNAY, Hervé SIMONIN et Laurent FAIVRE (suppléants)

La délibération est adoptée : 23 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

A-12 Désignation des représentants de la commune dans divers organismes

Madame le Maire présente les différents organismes dans lesquels la commune est représentée, et propose aux conseillers, pour chacun d'entre eux, de manifester leur intérêt.

Pour mémoire, les délégués auprès de la Communauté de communes du Val-de-Morteau (CCVM) ont été désignés lors du scrutin du **15 mars**. Il s'agit de :

1. Mme REDOUTEY Élisabeth,
2. Mme PIQUEREZ Brigitte,
3. M. MICHEL James,
4. M. JACOULOT Christophe,
5. M. TODESCHINI Bruno.

Pas de démission n'a été enregistrée depuis l'élection. Après un tour de table des différentes candidatures, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

□ Centre communal d'action sociale (CCAS) :

- Mme le Maire
- Mme Marie-Claude SIRE
- Mme Édith VIEILLE
- Mme Camille FAIVRE

☐ **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**

– Mme Édith VIEILLE

☐ **Syndicat intercommunal des eaux du Haut Plateau du Russey :**

– M. Yves OBERTINO

– M. Bruno TODSCHINI

☐ **Office de Tourisme (ou structure équivalente) :**

- Mme Marie-Claude SIRE

☐ **Délégués Forêt – Communes forestières :**

– M. James MICHEL (titulaire)

– M. Laurent FAIVRE (suppléant)

☐ **Délégué Sécurité routière auprès de la Préfecture :**

– M. Hervé REMONNAY

☐ **Délégué Défense Nationale :**

– Mme Anita DORNIER

☐ **Délégué RGPD (protection des données) :**

– Mme Brigitte PIQUEREZ

☐ **Délégué Santé – Sécurité au travail :**

– Mme Françoise BOULARD

La délibération est adoptée : 23 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

U URBANISME

U-2 Modification simplifiée n°1 du PLU : modalités de mise à disposition du public

Suite à l'adoption du Plan local d'urbanisme le 19/03/2019, différentes imperfections ont été relevées. Il a donc été proposé, en lien avec le cabinet Verdi qui a accompagné l'élaboration du PLU, de procéder à une modification simplifiée de celui-ci. Suite à l'arrêté du maire en date du 18/12/2019 prescrivant cette procédure, il s'agit maintenant de définir les modalités de mise à disposition du public, plus simples que la procédure d'enquête publique (notamment du fait de l'absence de commissaire-enquêteur). Ce projet de modification simplifiée est proposé au vote du Conseil municipal pour adoption.

Mme le Maire précise que cette procédure, qui a pris du retard, vise à modifier quelques points du règlement qui posent problème à certains projets urbanistiques.

Pour son projet de réaménagement, la fromagerie des Suchaux, se devait d'obtenir le permis de construire au plus tard le 2 juillet 2020 afin de bénéficier d'une subvention européenne.

Le PLU n'ayant pas permis d'adapter à temps la zone sur laquelle se situe le projet et à délivrer le permis sur cette nouvelle base, la subvention risque d'être perdue. Cette situation est due, en partie, à des délais incompressibles.

La possibilité de report va être sollicitée mais les conditions risquent de ne plus être aussi avantageuses pour la Société de fromagerie.

Mme le Maire revient plus en détail sur la procédure, qui prend un certain temps, notamment la publication d'une annonce légale dans l'Est Républicain, le mois consacré à la mise à disposition du public (du 17 juin

au 17 juillet) pour remarques, et pour terminer, la présentation au vote du Conseil municipal pour adoption des modifications apportées.

Mme le Maire précise qu'il est simplement dit que les délais ne pourront pas être tenus et que la fromagerie risque de perdre 200 000 €.

La délibération est adoptée : 23 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire passe à la partie « information » concernant la rentrée scolaire : celle-ci a eu lieu ce 2 juin pour un petit nombre d'écoliers. Les élus étaient présents, les employés municipaux, en concertation avec les enseignants, s'étaient appliqués à mettre en œuvre les directives sanitaires. Ce premier jour s'est très bien passé. Le traçage pour assurer la distanciation s'est avéré efficace et les enfants ont été très réceptifs.

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 2020

Présents tous les conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés : Yannick MYOTTE-DUQUET donne procuration à Yves OBERTINO
Bruno TODESCHINI donne procuration à Laurent GUGLIELMETTI

Désignation du secrétaire de séance : David CHRISTIN

Démission de Nathalie JEANNINGROS-PICARD , le conseil municipal est invité à prendre acte de la future installation en son sein de Mme RIESEN Sylvette, la démission de Mme Nathalie JEANNINGROS-PICARD étant parvenue en mairie ce jour, seulement

Pour répondre à la question évoquée lors de la précédente séance concernant le cumul de fonctions avec la présidence d'une association, il est confirmé que cela est tout-à-fait légal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Indemnités des élus titulaires de délégations

Conformément à la réglementation en vigueur, le montant des indemnités pour l'exercice collectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués a été décidé proportionnellement. La rémunération correspondante est fixée à partir du 01/07/2020, de 43 % de l'indice terminal pour le Maire, de 15 % pour les adjoints et de 7,5 % pour les conseillers délégués.

Mme le Maire précise que l'indemnité concernant les 3 conseillers délégués est justifiée par l'importance des tâches qui leur ont été attribuées. Ainsi, l'enveloppe budgétaire ne sera pas dépassée.

La délibération est adoptée : 19 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

Transformation de poste au sein du Pôle Administratif

Compte tenu des besoins accrus au sein du pôle administratif, il convient de renforcer les effectifs du service. Il a donc été décidé, à compter du 1^{er} juillet 2020, la transformation de l'emploi du 06 avril 2018 en un emploi permanent d'assistant administratif à temps non complet à un agent titulaire.

La délibération est adoptée . 19 VOIX POUR – 3 CONTRE – 0 ABSTENTION

Création de poste au sein du Pôle Éducation

Compte tenu des besoins nécessaires au sein du pôle éducatif, il convient de renforcer les effectifs du service et d'y créer un poste permettant à l'Agent l'occupant d'effectuer davantage d'heures que sur les poste existants, notamment pour certaines missions administratives complémentaire. En conséquence, Mme le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} juillet 2020, la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent du pôle éducation à temps non complet.

Vente parcelle AE 328 (rue principale)

Mme le Maire informe qu'il s'agit d'une petite parcelle issue de la parcelle AE 140, sur laquelle se trouve la statue de la Vierge de la rue Principale. Étant donné son implantation, elle n'est d'aucune utilité à la commune, mais par contre, elle constitue une aisance pour les propriétaires voisins, Mr et Mme BUDAK, qui souhaitent l'acquérir.

Cette petite parcelle n'est pas constructible vu son état et sa déclivité. Tenant compte de cette configuration peu favorable, le service des domaines a rendu une estimation à hauteur de 15 € le m², soit une valeur de 300 €. Il a donc été décidé la vente de cette parcelle au prix de 300 €

La délibération est adoptée : 22 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire présente ensuite différents points d'information relevant des commissions thématiques.

- Déversoirs d'orage au calvaire : suite aux différentes visites sur le site, la CCVM qui est en charge du réseau « eaux pluviales », va faire réaliser par l'entreprise qui a effectué ces aménagements, des travaux de consolidation et d'entretien sur les gabions, la stabilisation des berges par la pose de géotextile, avec enrochement et joints ciment, ainsi que le curage des gabions.

- Plante invasive (renouée du Japon) qui se développe à divers endroits (calvaire, à proximité de la Mairie et l'école du bas). Elle doit-être éradiquée par un arrachage en mettant en place des précautions afin de réduire au maximum sa propagation. Nettoyage des outils, pas de déplacement des déchets.

- Rue des Prunus : une intervention pour le désensablage du réseau communal « eaux pluviales » a permis d'apporter une réponse satisfaisante à la demande d'un riverain ayant subi des inondations lors de pluies importantes. Subsiste des problèmes sur la partie privée qui restent à la charge du propriétaire.

- L'adjoint à la voirie présente le compte-rendu détaillé de la commission du 6 juin. Réception définitive des travaux de la rue Beau Soleil à effectuer afin de procéder au paiement des derniers travaux et des honoraires du maître d'œuvre. Programme des travaux de voirie concernant les rues de la Gypserie, des Tilleuls et de la Tuilerie. Les demandes de subvention n'ont pas reçu un avis favorable, de nouvelles demandes pourraient être présentées en prévision des travaux à réaliser.

- Carrefour route du Mont Vouillot/rue de la Forêt : un aménagement avec rétrécissement et pose de bordures basses permettant de guider la circulation et de réduire la vitesse est envisagé.

- La rue de la Diligence sera ré-ouverte à la circulation dans sa totalité. Avant cette réouverture, il convient de réaliser des aménagements : tels que délimitation des voies de circulation, mise en place d'une piste cyclable et signalisation différente au carrefour avec la rue des Marronniers.

- Parking du stade : des travaux de remise en état, drainage et pose d'un bi couche sur une grande partie du parking sont à l'étude.

- Rue de la Gypserie : le problème du stationnement des occupants et des visiteurs des bâtiments « carré de l'habitat » est soulevé. La réalisation de places de parking en bordure de voie est envisagée dans le cadre des travaux sur cette voie, ainsi que sur la rue des Fontaines. Ces aménagements répondraient à une partie du

problème rencontré.

- Rue des Épinettes (carrefour avec la route du Mont Vouillot) : une demande est faite pour la mise en place d'une balise « cédez le passage ») en raison de la dangerosité de cet endroit.

Madame le Maire informe que les factures restant dues depuis 2018 à la Société Bisontine de Peinture sur les travaux de la restructuration partielle de la mairie ont été réglées. Reste à déterminer et à supporter les frais engendrés par ce retard de paiement : intérêts moratoires, frais de garantie, honoraires avocat.

L'audience au cours de laquelle sera jugée cette affaire de non paiement dans les délais, la Société bénéficiaire du marché ayant traduit la commune en justice, est prévue le 02 juillet.